

DEL/2023/JE/134
RATTRAPAGE FINANCIER HORIZON9

Vu la délibération du projet Jeunesse et prévention DEL/2017/JE/16 du 09/02/2017, relative au projet jeunesse « un nouvel élan pour la jeunesse de Hem » et dans la poursuite de celui-ci, relative au Projet jeunesse et prévention 2022/2026 par la délibération DEL/2023/JE/78 en date du 22 juin 2023 ;

Vu la délibération DEL/2021/AS/16 du 13 février 2021 portant sur la programmation annuelle contractuelle du Contrat de Ville 2021 ;

La ville de Hem a confié à l'association de prévention et d'éducation spécialisées HORIZON9 la prise en charge et l'accompagnement des lycéens en situation de décrochage scolaire via l'action « Arrêt sur image ». La finalité de cette action est de rendre les jeunes acteurs de leur parcours de vie. L'approche centrée sur le jeune, sa famille et son environnement va permettre de travailler les objectifs suivants :

- Mobiliser le jeune et sa famille par une dynamique positive vers sa réintégration au sein d'un établissement scolaire ou d'insertion professionnelle.
- Remettre du sens dans son parcours et dans ses choix en valorisant ses compétences, en l'amenant à prendre du recul et analyser ses actes.
- Favoriser l'estime de soi dans les apprentissages en prévention des ruptures de parcours scolaire ou d'insertion sociale.
- Modéliser des pratiques d'accompagnement sur-mesure et renforcées, en plaçant le parent et le/la jeune au centre et coordonnant les apports des partenaires.

Cette action, innovante et menée dans le cadre du Contrat de Ville sur le territoire en 2021, a été reconduite en 2022 et 2023. Pour rappel, le principe de financement des Contrats de Ville se basent sur un cofinancement Etat – Ville.

L'association a sollicité la ville en 2023 pour le paiement de la prestation réalisée en 2021. Pour donner suite à la réception des bilans qualitatifs et quantitatifs attendus par la collectivité, il s'agit ici de verser 6 000€ au titre de l'année 2021 concernant le projet « Arrêt sur image ».

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

A l'unanimité à l'exception de Kamel MAHTOUR, élu intéressé ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal accepte d'autoriser le paiement de la prestation de service.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

